



COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A FES SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE LE 28 JOUMADA II 1442 (11 FEVRIER 2021)

- 👃 Le Conseil a approuvé les projets de textes suivants :
- Projets de loi organique :
- 1. Projet de loi organique n° 04-21 modifiant et complétant la loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des représentants.
- **2. Projet de loi organique nº 05-21** modifiant et complétant la loi organique nº 28-11 relative à la Chambre des conseillers.
- **3. Projet de loi organique n° 06-21** modifiant et complétant la loi organique n° 59-11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales.
- **4. Projet de loi organique nº 07-21** modifiant la loi organique nº 29-11 relative aux partis politiques.
- **5. Projet de loi organique nº 08-21** modifiant et complétant la loi organique nº 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution.

Projet de loi-cadre :

- Projet de loi cadre nº 09.21 relatif à la protection sociale.

Accords internationaux :

- 1. Accord de coopération en matière de pêches maritimes entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Fédération de Russie, fait à Rabat le 14 septembre 2020 et à Moscou le 14 octobre 2020.
 - Projet de loi nº 77.20 portant approbation de cet Accord.
- 2. Accord portant sur l'enseignement de la langue arabe dans le cadre des enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) en France entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Française, fait à Rabat le 6 octobre 2020.

- **3. Convention** relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et l'extradition entre le Royaume du Maroc et l'Ukraine, faite à Marrakech le 21 octobre 2019.
 - **Projet de loi nº 16.20** portant approbation de cette Convention.
- **4. Convention** sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Royaume du Maroc et l'Ukraine, faite à Marrakech le 21 octobre 2019.
 - Projet de loi nº 17.20 portant approbation de cette Convention.
- **5. Convention** relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Royaume du Maroc et l'Ukraine, faite à Marrakech le 21 octobre 2019.
 - Projet de loi nº 18.20 portant approbation de cette Convention.
- **6. Accord** entre le gouvernement du Royaume du Maroc et les Nations Unies relatif à l'établissement à Rabat au Royaume du Maroc du Bureau du programme de lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique relevant du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, fait le 6 octobre 2020.
 - Projet de loi nº 75.20 portant approbation de cet Accord.
- Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, sur proposition du Chef du gouvernement et à l'initiative du Ministres concernés, ont été nommés :
 - La Directrice Générale de l'Office National des Aéroports ;
 - Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.